



Centre d'Enseignement
Supérieur pour Adultes

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

INCLUSIF

Rue de Courcelles, 10
6044 Roux
<http://www.cesa.be>

INTRODUCTION D'UNE DEMANDE D'AMENAGEMENTS RAISONNABLES (Doc. A – Inclusif)

Références de l'étudiant demandeur

Nom & Prénom ¹ :	...
Année scolaire :/...../ 20
Section :	...

Le CESA et l'ensemble de ses acteurs s'engagent dans la mise en œuvre d'un Enseignement de Promotion Sociale inclusif, tel que prévu par le décret du 30 juin 2016 (cf. M.B. 26-10-2016), visant à supprimer ou à réduire les **barrières** matérielles, pédagogiques, culturelles, sociales, psychologiques rencontrées lors de l'accès aux études et à l'insertion socioprofessionnelle.

Ce décret constitue le cadre légal organisant l'Enseignement de Promotion Sociale **inclusif** et traitant des **aménagement raisonnables** potentiels auxquels les étudiant(e)s **en situation de handicap** peuvent recourir durant leur cursus. Cela s'adresse donc aux étudiants qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à l'Enseignement de Promotion Sociale sur la base de l'égalité avec les autres.

Un aménagement raisonnable peut être matériel ou immatériel, pédagogique ou organisationnel. Il ne remet pas en cause les acquis d'apprentissage définis dans les dossiers pédagogiques mais porte sur **la manière** d'y accéder et de les évaluer.

¹ En lettres capitales

Modalités relatives à l'introduction d'une demande d'aménagements raisonnables :

Votre **demande d'aménagements raisonnables** est à introduire rapidement auprès de la référente de l'enseignement inclusif (ou de son associée), et cela au plus tard 10 jours ouvrables avant la date d'ouverture de l'UE concernée ou de la première UE (si la demande porte sur plusieurs UE ayant des dates d'ouverture distinctes).

Pour étayer votre demande, vous devez obligatoirement fournir une des pièces justificatives suivantes :

- 1) soit **un document probant**, c'est-à-dire toute preuve ou attestation délivrée par une administration publique compétente ou toute décision judiciaire reconnaissant un handicap, une invalidité, une maladie professionnelle, un accident de travail ou de droit commun ayant entraîné une incapacité permanente. Ces preuves et attestations sont établies par écrit ou sous toute autre forme imposée par l'organe chargé de les délivrer ;
- 2) soit **un rapport d'un spécialiste** du domaine médical ou paramédical concerné ou d'une équipe pluridisciplinaire qui permettra d'appréhender les aménagements raisonnables susceptibles d'être mis en œuvre, lorsque vous faites état de besoins spécifiques en raison d'un handicap, d'une pathologie invalidante ou de troubles d'apprentissage. Ce rapport date **de moins d'un an au moment de la demande.**

Chaque situation est étudiée individuellement. Les conseils des études mettent tout en œuvre pour essayer de rendre l'apprentissage accessible à tous, et cela dans la limite de ses possibilités.

Afin de cerner les démarches et les aménagements nécessaires à votre cursus de formation, nous vous invitons à compléter la « **Demande d'aménagements raisonnables** » ci-après et à y joindre vos pièces justificatives.

**Veillez ne joindre QUE des COPIES. Aucun document ne vous sera restitué !
Veillez à noter votre nom et votre prénom sur chaque document à nous remettre !**

Seront pris en considération uniquement les dossiers complétés totalement, assortis des pièces justificatives et respectant les échéances

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la demande :

**DEMANDE D'AMENAGEMENTS
RAISONNABLES (Doc. A – Inclusif)**



**Enseignement
Inclusif**

1. Identification de l'étudiant

1.1. Nom ²	...
1.2. Prénom ³	...
1.3. Lieu de naissance ⁴	...
1.4. Date de naissance ⁵	...
1.5. Coordonnées de contact :	
Téléphone	...
G.S.M	...
Fax	...
Courriel	...

2. Unité(s) d'enseignement pour laquelle/lesquelles des aménagement(s) sont demandés⁶

² En lettres capitales

³ En lettres capitales

⁴ Mentionner la ville et le nom du pays si hors Belgique

⁵ Sous le format JJ/MM/AAAA

⁶ Une unité d'enseignement par ligne

3. Nature des besoins spécifiques et aménagements demandés

--

4. Remarques complémentaires

--

5. Annexes

Nombre	...
Description	...

6. Signature de l'étudiant, datée et précédée de ses nom et prénom

<p>L'étudiant,</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Le/...../ 20, à</p> <p>Signature :</p>

7. Signature pour réception par la personne de référence, datée et précédée de ses nom, prénom et fonction

<p>La personne de référence,</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Fonction de la personne de référence : ...</p> <p>Le/...../ 20, à</p> <p>Signature :</p>
